

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

N° 15-DCM-DGS-022

**L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-NEUF MARS** à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mars 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2014**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER  
Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT  
Viviane TIAR à Josiane SICCARDI  
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI  
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER

**ABSENTS** : Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget principal et ses budgets annexes.
2. Statuant sur l'exécution du Budget Principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Après en avoir délibéré à l'**PUNANIMITE** :

25 voix **POUR**

1 **Abstention** (Pierre-Laurent CHABLE)

**DECLARE** que le compte de gestion de notre commune, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

.....2.6. MARS 2015.....

Publié ou notifié le :

.....2.7. MARS 2015.....

Le Maire,



MAIRIE DE LE PRADET  
83720